

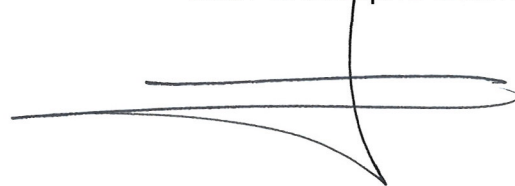
## CHARTRE HANDICAP

« POUR UNE EGALITE DES CHANCES AUX PERSONNES HANDICAPEES »

Afin de favoriser l'intégration des personnes en situation d'handicap ou pour leur permettre de maintenir leur emploi dans nos entreprises, les directeurs des filiales et la direction d'ASERTI Group s'engagent à :

- Promouvoir l'accueil et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- Respecter et dépasser les obligations légales d'emploi, en intégrant chaque fois que cela est possible des salariés handicapés
- Etudier les réponses adaptées à des situations d'inaptitude
- Construire un partenariat avec le réseau des organismes, entreprises et associations au service des personnes handicapées afin de favoriser leur insertion
- Evaluer les actions menées dans le cadre de cette politique volontariste

Jean-Christophe Guilmin

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.